

CALENDRIER DES PAIEMENTS 2025-2026

Semaines facturées	Journées de classe	Pour 1 enfant	CHOIX #2 Dates pour vos chèques postdatés	CHOIX #1 Date limite de paiement : INTERNET
29 août au 26 sept	19 jrs x 9,70\$	184,30\$	1 et/ou 15 septembre	25 septembre
29 sept au 31 oct	23 jrs x 9,70\$	223,10\$	1 et/ou 15 octobre	25 octobre
3 nov au 28 nov	18 jrs x 9,70\$	174,60\$	1 et/ou 15 novembre	24 novembre
1 ^{er} déc au 19 dec	14 jrs x 9,70\$	135,80\$	1 et/ou 15 décembre	19 décembre
6 janv au 30 janv	19 jrs x 9,70\$	184,30\$	1 et/ou 15 janvier	25 janvier
2 fév au 27 fév	19 jrs x 9,70\$	184,30\$	1 et/ou 15 février	23 février
9 mars au 1 ^{er} avril	18 jrs x 9,70\$	174,60\$	1 et/ou 15 mars	25 mars
7 avril au 30 avril	17 jrs x 9,70\$	164,90\$	1 et/ou 15 avril	25 avril
4 mai au 29 mai	19 jrs x 9,70\$	184,30\$	1 et/ou 15 mai	24 mai
1 ^{er} juin au 23 juin	16 jrs x 9,70\$	155,20\$	1 et/ou 15 juin	23 juin

CHOIX #1 : PAIEMENT PAR INTERNET

Un état de compte vous sera acheminé par courriel au début de chaque mois. Vous avez jusqu'au 25 de chaque mois pour effectuer votre paiement par le biais de votre institution bancaire. Seules la **Banque Nationale, la Caisse Populaire Desjardins, Banque de Montréal, Banque Royale du Canada et la Banque laurentienne du Canada, Banque de Nouvelle-Écosse et Tangerine** permettent de payer vos factures du SDG via internet. Suivez la démarche habituelle de paiement de facture de votre institution financière et ajoutez-y un nouveau fournisseur ou une nouvelle facture en entrant dans le moteur de recherche "Hautes-Rivières". ***Faites attention, vous devez absolument choisir "Service de Garde"**. Par la suite, vous devez entrer le numéro de référence que vous aurez eu sur votre état de compte. Soyez vigilant, car il y a deux numéros de référence sur votre état de compte : un pour le père et un pour la mère. Attention! Le reçu fiscal est émis au nom du payeur, ce qui veut dire que si vous utilisez le numéro de référence "répondant-père", le reçu fiscal sera émis au nom du père et vice-versa si vous utilisez celui de la mère.

CHOIX #2 : PAIEMENT PAR CHÈQUES

Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire une série de chèques pour les deux enfants et ***inscrire leurs noms au bas des chèques***. Vous devez faire vos chèques à l'ordre du **CSSDHR**. N'oubliez pas de bien suivre les dates de dépôts ainsi que les montants et d'inscrire le nom de votre enfant au bas du chèque.

REMETTRE VOTRE SÉRIE DE CHÈQUES AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2025

***** Veuillez prendre note que les montants ci-haut n'incluent pas les journées pédagogiques que votre enfant pourrait fréquenter au courant de l'année. Ces montants sont à payer en surplus et seront facturés après qu'elle aura eu lieu seulement. Le prix d'une journée pédagogique est de 16,55\$ par jour. *****